

AR Prefecture

024-212402564-20250325-CDELIB2025_19-DE
Reçu le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17
Pouvoirs : 03
Votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, DUBOIS Patrick, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, BROS Stéphane, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : DUTILLEUL Jean-Marc (pouvoir à Patrick DUBOIS), LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), MARQUES Patrick (pouvoir à Oumel ALLEGRE).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia, LEGLAT Isabelle.

Victor VALLAEYS a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/19. Budgets – affectation des résultats du budget principal et du budget annexe Location locaux nus

Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de cette séance le Conseil Municipal vient de voter les Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal et du budget annexe locaux nus.

POUR LE BUDGET PRINCIPAL, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **783 211.97 €**. Il est proposé de le répartir tel qui suit :

- Investissement compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 483 211,97€
- Fonctionnement compte 002 – Résultats de fonctionnement reportés : 300 000,00€

POUR LE BUDGET ANNEXE LOCAUX NUS, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **22 560,29€**. Il est proposé de le répartir tel qui suit :

- Investissement compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 16 138,50€
- Fonctionnement compte 002 – Résultats de fonctionnement reportés : 6 421,79€

AR Prefecture

024-212402564-20250325-CDELIB2025_19-DE
Reçu le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025

~~Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,~~

Par : 01 abstention (T. Lagarde)
19 voix pour

DECIDE DE :

AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL

- Investissement compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 483 211,07€
- Fonctionnement compte 002 – Résultats de fonctionnement reportés : 300 000,00€

POUR LE BUDGET LOCAUX NUS

- Investissement compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 16 138,50€
- Fonctionnement compte 002 – Résultats de fonctionnement reportés : 6 421,79€

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr